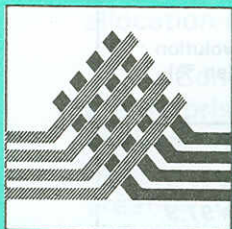


Premières Informations



Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle

SERVICE DES ÉTUDES ET DE LA STATISTIQUE — Division Emploi et Politiques d'emploi

Numéro 177 — JUIN 1990

Bilan de l'aide aux demandeurs d'emploi créant ou reprenant une entreprise en 1989

Ouverte depuis 1984 à tous les chômeurs indemnisés, l'aide aux chômeurs créateurs d'entreprise (ACCRE) comporte une prime allant de 10 750 F à 43 000 F selon l'expérience professionnelle antérieure; l'aide est majorée si l'entreprise crée un emploi salarié dans les six mois qui suivent le début de l'activité (cf. encadré).

L'évolution quantitative du dispositif reflète les deux importantes réformes qui l'ont affectée. En 1984, la modification profonde du régime d'indemnisation du chômage, conduit à un doublement dès 1985, du nombre de chômeurs créateurs : plus de 70 000 bénéficiaires de l'aide ont créé 57 600 entreprises (les créations ou reprises peuvent en effet être collectives dans le cas de sociétés). Dès 1987, les demandes d'aide sont obligatoirement assorties d'un dossier économique examiné par l'administration : le nombre de bénéficiaires diminue alors nettement. La baisse de 1988 se confirme en 1989 : 52 000 bénéficiaires ont créé 46 000 entreprises. Ainsi, en 1989, ce dispositif contribue pour 17% au volume global de la création d'entreprises, alors qu'en 1985 et 1986, 23% des créations d'entreprises s'effectuaient avec le support de l'aide aux chômeurs créateurs (cf. tableaux 1 et 2).



SERVICE DES ÉTUDES ET DE LA STATISTIQUE
1, place de Fontenoy, 75700 PARIS - Téléphone : 40.56.51.62

TABLEAU 1
Évolution du nombre des bénéficiaires et des entreprises concernées

Années	Chômeurs créateurs d'entreprise (nombre)	Évolution (en %)	Entreprises créées ou reprises (nombre)	Évolution (en %)
1979	9 200	—	6 500	—
1980	13 800	+50,0	12 500	+92,3
1981	26 360	+91,0	24 740	+97,9
1982	39 860	+51,2	33 900	+37,0
1983	37 468	- 6,1	31 427	- 7,3
1984	35 376	- 5,6	29 000	- 7,8
1985	70 056	+98,3	57 610	+98,6
1986	71 577	+ 2,2	61 951	+ 7,5
1987	64 633	- 9,7	56 643	- 8,6
1988	56 772	-12,2	49 835	-12,1
1989	51 664	- 9,0	46 319	+ 7,0

TABLEAU 2
Évolution des créations et reprises d'entreprises

années	Nombre total de créations (ou reprises) selon l'INSEE	Dont créations liées à l'aide	Soit, en pourcentage
1982	229 600	33 900	14,8
1983	209 330	31 427	15,0
1984	217 389	29 000	13,3
1985	244 520	57 610	23,6
1986	266 220	61 951	23,0
1987	274 480	56 643	20,6
1988	279 000	49 835	17,9
1989	278 960	46 319	16,6

Trois régions regroupent près des deux cinquièmes des chômeurs créateurs : l'Île-de-France avec 15 % des bénéficiaires, Rhône-Alpes avec 12 % et Provence-Alpes-Côte D'Azur avec 11 %. Depuis 1981, cette répartition est stable.

Une lente féminisation, mais toujours un public majoritairement masculin de 25 à 50 ans.

La part des femmes dans le dispositif s'accroît lentement mais régulièrement depuis 1986 (1 point de plus chaque année) : elles représentent 24 % des bénéficiaires en 1989. Les entreprises créées par des femmes sont toutefois plus nombreuses parmi l'ensemble des entreprises qui se créent : leur proportion est en effet de 28 %.

Comme en 1988, plus des quatre cinquièmes des bénéficiaires ont entre 25 et 49 ans en 1989. Si les 25-49 ans sont plus nombreux par rapport à 1986, c'est au détriment des plus jeunes qui constituent en 1989 comme en 1988, 11,5 % des bénéficiaires (14,5 % en 1986).

Des licenciés économiques, un chômage court.

Ouvert à tous les demandeurs d'emploi percevant une allocation de chômage en cours d'indemnisation ou susceptibles de l'être, le dispositif continue à bénéficier dans une proportion importante, aux licenciés pour motif économique qui reçoivent les allocations les plus élevées (35 % en 1989 contre 45 % en 1988).

